

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2021

URBANISME

**25 / 21\_222 - CHEMIN DE RUDEL – ACQUISITION D’UNE BANDE DE TERRAIN À MONSIEUR PATRICK CASTANIÉ**

**L'an deux mille vingt et un, le quinze novembre**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Madame le Maire en date du 9 novembre 2021.

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Geneviève MARTY, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Jean-Christophe DELAUNAY, Laurence PLAS, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Daniel GAUDEFROY, Betty HECKER, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE  
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Roland GILLES

Membre(s) absent(s) :

Danielle PATUREY, Esméralda LAPEYRE

référence(s) :

Commission environnement du 3 novembre 2021

**Service pilote : Action foncière et autorisations d'urbanisme**

Autres services concernés :

Domaine public

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Bruno Lailheugue

**Bruno LAILHEUGUE, rapporteur,**

La Ville d’Albi envisage d’acquérir une bande de terrain, située 179, chemin de Rudel, cadastrée section CM n° 220 d’une contenance de 40 m<sup>2</sup>, appartenant monsieur Patrick Castanié.

Cette bande de terrain présente un intérêt pour la collectivité en vue d’un aménagement futur du chemin de Rudel.

Cette acquisition se ferait au prix de cinq euros le mètre carré (5€/m<sup>2</sup>), les frais notariés seraient à la charge de la commune d’Albi.

Monsieur Castanié a donné son accord sur les conditions d’acquisition proposées par la Ville d’Albi.

La parcelle acquise serait classée dans le domaine public communal.

Il est proposé d’acquérir cette parcelle aux conditions ci-dessus et d’autoriser Madame le maire à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier et notamment à signer l’acte authentique.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l’accord de monsieur Patrick Castanié, en date du 23 juin 2021,

Vu le plan cadastral,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**APPROUVE**

l’acquisition d’une bande de terrain à monsieur Patrick Castanié (ou à toute personne physique ou morale qui pourrait s’y substituer), située au 179 chemin de Rudel, cadastrée section CM n°220 d’une contenance de 40 m<sup>2</sup>, au prix de cinq euros le mètre carré (5 €/m<sup>2</sup>).

**DÉCIDE QUE**

la parcelle acquise sera classée dans le domaine public communal.

**AUTORISE**

Madame le Maire à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier jusqu’à son complet

achèvement et notamment à signer l'acte authentique.

**DIT QUE**

l'ensemble des frais liés à cette acquisition sera supporté par la commune.

**PRÉCISE QUE**

les crédits sont inscrits sur le budget de l'exercice en cours, chapitre 21-824 article 2112.

Nombre de votants : 41

Unanimité

Pour extrait conforme

Pour le Maire,  
Olivier LEVREY

Directeur général mutualisé

Ville d'Albi et Communauté d'agglomération de l'Albigeois

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

*Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.*